



**Solidarité
sans frontières**

PAGES 4 – 5

**Pour le droit
de venir et le
droit de rester**

Un discours de
Mandy Abou
Shoak

PAGE 6

**Détention
administrative**

Angles morts
et déficits
constitutionnels

PAGES 7 – 10

**Dossier:
Répression et
criminalisation**

Le moment
des alternatives
concrètes



Édito

Et si pour une fois dans cet éditon on ne parlait pas de la droite ? Si on faisait comme s'il n'y avait pas de forces politiques qui savent le droit d'asile, le droit de migrer et le vivre ensemble année après année ?

Déjà ça nous changerait. Mais ça nous permettrait aussi de réfléchir à ce qu'on pourrait mettre en place pour une politique migratoire qui fasse sens et relève les défis contemporains. Imaginez une politique d'accueil qui ne serait pas déterminée par des attaques démagogiques contre les personnes précarisées par les rapports de force globaux.

On pourrait par exemple mettre en place un régime d'asile européen où les personnes pourraient choisir librement l'endroit où elles veulent reconstruire leur vie, où les enfants à partir de six ans ne seraient pas forcés de donner leurs empreintes digitales à la police et où demander protection ne conduirait pas en prison (reality check en p.3).

On économiserait les 20 millions annuels que coûte la détention administrative et on pourrait les réinvestir dans des

initiatives plus utiles à notre démocratie, comme par exemple un service de fact-checking pour éviter les fake news au Parlement ou des cours d'introduction aux droits fondamentaux et à l'État de droit pour tou-xtes les communicant-es politiques.

Les personnes sans papiers auraient les mêmes droits face à la justice, elles pourraient porter plainte contre leurs employeurs abusifs, contre leurs agresseurs et être défendues. Pareil pour les victimes de traite, elles pourraient être détectées et leur statut de séjour ne serait pas un frein à leur protection (voir p. 11).

De même, les personnes étrangères ne renonceraient plus à l'aide sociale, à laquelle elles ont droit, de crainte de perdre leur permis de séjour (découvrez pourquoi ce n'est pas le cas en p. 13).

Et la violence dans tout ça ? Eh bien si on se concentrait sur les véritables causes de la criminalité plutôt que sur le harcèlement des personnes qui y sont contraintes, les violences policières et le profilage racial ne seraient qu'un lointain

souvenir (découvrez d'ailleurs un projet véritablement pertinent en réponse à la criminalisation dans le dossier dès la page 7).

Mais par contre, c'est vrai, sans toute cette adversité nous n'aurions pas le plaisir de lire les magnifiques textes de Mandy Abou Shoak (p. 4) et de Maria Folleco (p. 14). Profitez-en avant qu'on prenne le pouvoir !

Penser une politique d'asile, de migration et d'accueil qui fasse sens, c'est aussi l'idée de notre congrès des 28 et 29 novembre. On va se retrouver et rêver ensemble. On va montrer ce qu'on fait chacun-e dans notre coin et ensuite partager nos perspectives. On va réfléchir à nos pratiques et envisager l'avenir. Les textes de ce bulletin sont un aperçu de ce qui nous attend au PROGR lors du dernier week-end de novembre.

On se voit là-bas ?

(Sg)

Les images présentées dans ce bulletin montrent les derniers instants et la renaissance imminente du projet Canopy. Entre 2021 et 2025, une yourte baptisée « La Demeure » était installée sur une friche industrielle dans la banlieue de Lausanne. Il s'agissait d'un lieu d'accueil inconditionnel qui proposait des activités en responsabilité partagée. Il répondait à des besoins variés, mais son existence est aujourd'hui menacée. La yourte a dû être démontée, mais le projet va se poursuivre sous le nom de Canopy. Pour cela, le collectif a besoin de soutien : canopycollectif.ch.



Une décision lourde de conséquences

Fin septembre, le Parlement a approuvé l'adoption par la Suisse du pacte européen sur l'asile. La coalition NoRAEC critique vivement cette décision et explique pourquoi elle n'a toutefois pas lancé de référendum.

Le Parlement a définitivement approuvé la participation de la Suisse au pacte européen sur l'asile. La Suisse adopte ainsi les éléments centraux d'une réforme qui

Avec la décision prise aujourd'hui, la Suisse adopte presque exclusivement les éléments répressifs du pacte. Elle profite déjà plus que tout autre pays de ce système qui prive les réfugié-es de leurs droits et bafoue leur dignité. À l'avenir, elle pourra de nouveau encore plus facilement expulser les réfugié-es vers l'Italie, la Croatie ou la Grèce, tandis que d'autres devront attendre jusqu'à trois ans pour que leur demande d'asile puisse être examinée en Suisse.

Pas de tribune pour l'extrême droite

Malgré ces attaques massives contre les droits des personnes exilées, la coalition NoRAEC ne lancera pas de référendum contre l'adoption du pacte. Une campagne référendaire profiterait avant tout aux partis de droite et leur offrirait une tribune pour leurs discours racistes et leurs fantasmes isolationnistes. Même une victoire aux urnes conduirait vraisemblablement à un durcissement supplémentaire de la législation, compte tenu de la majorité de droite au Parlement, avec des conséquences désastreuses pour les personnes réfugiées. Nous refusons de leur offrir cette opportunité.

Suivre son application

Nous suivrons toutefois de près la mise en œuvre du pacte sur l'asile en Suisse et en rendrons compte publiquement. Nous demandons en particulier que la Suisse fasse usage de son droit d'appliquer la clause de souveraineté sur les demandes dites Dublin, notamment pour les requérant-es d'asile mineur-es non accompagné-es, les personnes malades et les familles avec enfants. Ces normes minimales absolues de protection ne doivent en aucun cas être abandonnées.

Nous appelons les médias et le public à suivre de manière critique la mise en œuvre du pacte sur l'asile et à faire entendre la voix des personnes concernées. Plus que jamais, l'organisation politique, le soutien solidaire et la désobéissance civile sont nécessaires pour lutter contre la privation continue des droits des personnes exilées.

La coalition NoRAEC

La coalition NoRAEC est formée de plus d'une vingtaine d'organisations actives dans le mouvement d'asile. Plus d'infos sur nogeas.ch

«Suivre la mise en œuvre du pacte sur l'asile de manière critique et faire entendre la voix des personnes concernées.»

mise uniquement sur la fermeture, l'isolement, la détention et la privation des droits. Des camps ressemblant à des prisons aux frontières extérieures de l'UE, des expulsions vers des pays tiers peu sûrs et la collecte massive de données : tout cela devient désormais réalité, avec l'assentiment de la Suisse.



Une fête de la solidarité

Pour le droit de venir et le droit de rester

Fin octobre, Solidarité sans frontières, en collaboration avec la Freiplatzaktion Zürich et la Sans-Papiers Anlaufstelle Zürich, a célébré quatre décennies d'activisme, d'engagement et de solidarité vécue. Mandy Abou Shoak a prononcé un discours émouvant lors de la fête, que nous sommes heureux·ses de reproduire ici.

Cher·es jubilaires, cher·es compagnon·nes de lutte, cher·es camarades. Merci beaucoup pour l'invitation. Je suis très heureuse d'être ici ce soir, car c'est une soirée particulière. Une soirée de souvenirs. Une soirée de gratitude. Une soirée d'encouragement. Aujourd'hui, nous célébrons : La fête de la solidarité – pour le droit de venir et le droit de rester.

« Le régime migratoire veut nous séparer. Il veut ériger des murs – entre < nous > et < les autres >. Entre ceux qui aident et ceux qui sont concerné·es. Entre l'espoir et la réalité. Mais nous ne le permettrons pas. »

Nous célébrons : les 40 ans de Freiplatzaktion Zürich, les 25 ans de Solidarité sans frontières, les 20 ans de la Sans-Papiers Anlaufstelle Zürich. Trois organisations. Nées du courage. Grandies grâce à la persévérance. Des organisations portées par des personnes pour qui la résistance était un devoir, et non une option.

Vous avez trouvé les failles dans les paragraphes. Vous avez construit des refuges à partir de barricades. Et vous avez forgé la résistance à partir de l'injustice. Vous l'avez fait parfois bruyamment, souvent discrètement. Toujours avec constance. Toujours avec détermination.

Nous vous rendons hommage. À vous, les personnes au sein et autour de ces organisations. Nous rendons hommage à votre engagement, à votre travail. Car vous ne vous êtes pas facilité la tâche. Vous vous engagez dans les domaines les plus controversés de cette société : la migration, l'exil, les droits humains.

Vous agissez là où les lois deviennent des frontières. Là où l'espoir est devenu la dernière monnaie d'échange. Et ce qui vous unit, c'est plus qu'une mission. C'est une conviction – la croyance inébranlable en la solidarité.

Courage, espoir et dignité.

Mortaza Shahed déclare : « Les gens fuient leur pays, mais en Suisse, ils ne sont pas reconnus comme réfugiés. » Shariza ajoute : « Je fais partie d'un club de sport. Je pratique le taekwondo. Je voulais participer à des tournois à l'étranger. J'ai dû déposer des demandes auprès du

SEM. J'aurais combattu au nom de la Suisse. Mais mon autorisation arrivait toujours trop tard. » Karim, originaire de Syrie, déclare : « J'avais constamment l'impression de me heurter à un mur. Je voyais la prospérité autour de moi, mais je ne pouvais que l'observer. C'était comme avoir faim et avoir une assiette de nourriture devant soi, mais ne pas pouvoir y toucher. Avant d'aller au paradis, on passe par la Suisse. »

« Avant d'aller au paradis, on passe par la Suisse. » Ces voix sont au cœur de notre mouvement. Elles parlent de peur. Elles parlent d'isolement. Mais elles parlent aussi de courage. D'espoir. Et de dignité.

Courage, espoir et dignité – c'est aussi ce qui unit les personnes au sein des organisations que nous célébrons aujourd'hui. Des personnes qui ont fondé, soutenu et maintenu en vie ces organisations. Les pionnier·es, les bénévoles, les avocat·es, les interprètes, les donateur·ices. Et toutes

celles que j'ai oublié·es.

Vous défendez la justice. Vous partagez vos connaissances et votre temps, le plus souvent sans applaudissements, souvent sans rémunération. Et nous rendons également hommage à ceux qui ne peuvent être présent·es aujourd'hui, qui ne peuvent monter sur scène, parce que leur statut de séjour ne le leur permet pas, parce que leur situation ne le leur permet pas. Vous êtes là. Avec nous. Nous vous voyons.

Résistant·es et inébranlables.

« La fête de la solidarité » est aussi une célébration de l'Histoire. Qui se souvient de l'histoire de Paul Vogt au début des années 1940, qui a courageusement accueilli des réfugié·es juif·ves ? Alors que d'autres criaient « La barque est pleine », il a dit « Il y a de la place ici ». Un acte d'humanité contre le silence du pouvoir.

Qui se souvient des années 1970, lorsque, après le coup d'État au Chili, des personnes ont cherché refuge en Suisse et que des militant·es ont dit : « Nous ferons de la place. » Ces derniers·ères le pensaient littéralement : logement, conseil, visibilité politique.

Et qui se souvient de 1985, lorsque la loi sur l'asile a été durcie et que des gens sont descendus dans les rues de Zurich, Berne et Lausanne avec des banderoles sur lesquelles on pouvait lire : « Il existe un droit aux droits. » Iels savaient que l'asile n'est pas un acte de grâce, mais un droit fondamental.



Photo : Randy Graf

Cette histoire fait partie de l'autre Suisse. De notre Suisse. C'est notre histoire commune. L'histoire des résistant·es, des irréductibles.

Le vent se durcit

Cher·es compagnon·nes de lutte, le vent tourne. Il souffle encore plus fort. Le climat devient encore plus rude. Les espaces politiques se rétrécissent encore davantage. Il n'est pas rare que les personnes réfugiées vivent dans l'incertitude pendant des années. Elles attendent. Elles attendent des décisions, du travail, la maîtrise de la langue, une vie.

Beaucoup tombent malades. Dépression, troubles du sommeil, perte d'appétit – autant de symptômes d'une politique qui a fait de l'épuisement une méthode.

Le régime migratoire veut nous séparer. Il veut ériger des murs – entre « nous » et « les autres ». Entre ceux qui aident et ceux qui sont concerné·es. Entre l'espoir et la réalité. Mais nous ne le permettrons pas. Notre réponse est la suivante : nous ne nous laisserons pas isoler. Ni par la peur. Ni par la bureaucratie. Ni par la logique froide de l'administration.

Nous nous engageons dans la solidarité. Car la solidarité est ce qui reste lorsque toutes les portes se ferment. Nous sommes solidaires – et nous nous souvenons que nous sommes nombreux·ses.

Oui, le ton monte. Mais nos voix sont plus claires. Oui, les murs sont plus hauts. Mais nos réseaux sont plus denses. Oui, l'État est plus dur. Mais notre tendresse est plus radicale.

Une promesse pour l'avenir

Nous luttons contre la déshumanisation, contre l'indifférence, contre la violence structurelle. Pour une Suisse où l'origine n'est pas un motif de détention et où aucun formulaire ne devient un carcan. Pour une Suisse où les autorités sont des ponts et non des impasses pour l'espoir.

Pour une Suisse où chaque enfant qui grandit ici peut rester ici – non pas à titre exceptionnel, mais comme une attitude. Pour une Suisse qui se souvient que les lois doivent protéger les personnes et non créer des boucs émissaires. Pour une Suisse qui ne relativise pas les droits des enfants et ne conditionne pas les droits humains. Pour une Suisse qui ne pousse pas les sans-papiers dans l'invisibilité, mais leur ouvre des voies grâce à des conseils, à la régularisation et à l'accès à la santé.

Et nous disons : cette histoire – l'histoire de notre pays heureux, plein d'histoires d'enfants malheureux – ne doit pas se répéter. Ni dans les dossiers, ni dans les salles d'attente, ni aux guichets, ni dans les esprits. Pas ici. Pas maintenant. Plus jamais.

«Nous luttons contre la déshumanisation, contre l'indifférence, contre la violence structurelle. Pour une Suisse où l'origine n'est pas un motif de détention et où aucun formulaire ne devient un carcan.»

Ce n'est pas une célébration du passé. C'est une promesse pour l'avenir. Une fête pour touxtes ceux qui croient que l'humanité est plus forte que la peur. Célébrons, non pas parce que tout va bien, mais parce que nous continuons. La fête de la solidarité – pour le droit de venir et le droit de rester. Aujourd'hui. Demain. Toujours. Et toujours – ensemble.

Mandy Abou Shoak

Travailleuse sociale, militante des droits humains et députée au Grand Conseil de Zurich

Détention administrative

Angles morts et lacunes en matière d'État de droit

En 2024, environ 3 000 personnes ont été placées en détention pour des raisons administratives en Suisse. Un rapport spécialisé de l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE) montre désormais que la détention administrative viole régulièrement des droits fondamentaux dans la pratique.

La détention administrative constitue une atteinte grave à la liberté personnelle des personnes concernées et est donc soumise à des exigences élevées en matière d'État de droit. Il ne s'agit pas d'une peine, mais d'une mesure visant à garantir le départ des personnes concernées. Néanmoins, elle est presque toujours exécutée dans des établissements ressemblant à des prisons, voire dans des établissements pénitentiaires ou des centres ordinaires de détention préventive.

une sorte de « loterie de la détention », dans laquelle le lieu de résidence peut être déterminant pour la détention.

Manque de sensibilité des autorités

La détention n'est de loin pas toujours nécessaire et proportionnée. On part souvent trop vite du principe que la personne pourrait prendre la fuite, sans examiner sérieusement la possibilité d'un retour volontaire ou de mesures moins sévères.

« Toutes ces mesures constituent des violations des garanties procédurales inscrites dans la Constitution fédérale. À plusieurs reprises, les personnes concernées ont été détenues illégalement pendant des jours, voire des semaines. »

La détention prolongée de mineures est particulièrement grave. Bien que le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ait récemment déclaré que la détention de mineures uniquement en raison de leur statut migratoire constituait toujours une violation de leurs droits, des personnes mineures sont toujours détenues pour des raisons liées au droit des étrangers. Alors que les cantons de Genève et de Neuchâtel ont interdit de leur propre initiative la détention de mineures, celle-ci reste une pratique courante dans d'autres cantons.

Les différences cantonales ne concernent pas seulement le traitement des mineures, mais aussi les types de détention appliqués, la durée de la détention et son contrôle judiciaire. Il en résulte

« Jamil », par exemple, a été détenu pendant 16 mois alors qu'il n'y avait aucune perspective réaliste de renvoi (cas 445).

À cela s'ajoutent de graves vices de procédure. Ainsi, « Youssef » n'a pas été informé des motifs de sa détention (cas 497), l'avocat d'« Aaren » n'a pas été informé de sa détention (cas 502) et la détention d'« Elyas » n'a pas été suffisamment motivée et documentée (cas 503). Toutes ces mesures constituent des violations des garanties procédurales inscrites dans la Constitution fédérale. À plusieurs reprises, les personnes concernées ont été détenues illégalement pendant des jours, voire des semaines. La situation est aggravée par le fait qu'il n'existe toujours pas de registre central des détentions en Suisse. Il est donc difficile de savoir qui

a été placé en détention administrative, quand, pour combien de temps et où, et si les garanties procédurales ont été respectées.

Les vices de procédure mentionnés sont probablement aussi une conséquence de l'absence de protection juridique effective pour les personnes concernées. Dans la majorité des cas, il n'existe en effet pas de droit automatique à une représentation juridique (gratuite). En outre, la détention dans le cadre d'une procédure Dublin (détention Dublin) ne fait l'objet d'aucun contrôle judiciaire obligatoire. Dans le canton de Zurich, par exemple, seuls 21,6% de ces cas ont été examinés par un tribunal au cours des quatre dernières années. Dans moins de la moitié des cas, la détention a été effectivement confirmée, ce qui soulève des doutes considérables quant à la légalité des différentes ordonnances de détention.

Une tendance dangereuse

Afin de remédier aux lacunes existantes, l'ODAE formule à la fin de son rapport dix revendications à l'adresse des responsables politiques et des autorités. Un débat public est urgent et nécessaire. À ce jour, aucune preuve empirique ne permet d'affirmer que les dépenses publiques, qui s'élèvent à 20 millions de francs par an, entraînent une augmentation des départs. Mais au lieu de renforcer les normes de l'État de droit et d'établir une procédure d'expulsion conforme à la loi et humaine, le Parlement s'efforce actuellement d'étendre l'application de la détention administrative et de l'utiliser de facto comme une « peine privative de liberté cachée ». Selon des études scientifiques, c'est déjà la pratique de certaines autorités migratoires, en totale contradiction avec les principes de l'État de droit et notre conception de la démocratie.

Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers (ODAE)

L'ODAE observe et documente la manière dont le droit en vigueur est appliqué dans les procédures relevant du droit d'asile et des étrangers, ainsi que ses conséquences pour les personnes concernées. Les conclusions du rapport spécialisé reposent sur l'évaluation de statistiques et de cas individuels documentés. Le rapport complet est disponible sur le site Internet de l'ODAE: beobachtungsstelle.ch

Dossier : Contre la répression et la criminalisation

Il est grand temps d'apporter des alternatives concrètes

Dans un contexte politique où la migration est considérée comme un problème ou une menace, les « solutions » majoritairement proposées sont avant tout répressives : restriction des droits et criminalisation. Sans surprise, c'est une impasse.

La dernière campagne en date de l'UDC consiste à publier des listes interminables et aléatoires d'infractions commises en Suisse par des personnes étrangères. Pierre Bourdieu le disait: le fait divers fait diversion. Ici il nous détourne d'une réflexion pourtant nécessaire sur les méfaits des politiques néolibérales des dernières décennies, qui ont pour conséquence de creuser les inégalités, de faire baisser le niveau de vie, avec pour corollaire la montée du niveau d'insécurité. Evidemment, de la part de l'UDC, aucune volonté d'agir sur les causes réelles de l'insécurité de nos sociétés modernes, mais l'élan apparemment irrésistible de brandir un épouvantail pour gagner des voix et continuer de promouvoir les mêmes politiques néolibérales destructrices.

Pour sa campagne d'émulation du fait divers, le parti a même trouvé un nouveau slogan: «STOP à la criminalité importée». Une étude attentive des statistiques et des phénomènes

sociaux permet pourtant de mettre en doute l'importation de la criminalité en Suisse. Il serait plus pertinent de parler de sa fabrication.

Ce dossier propose donc de revenir sur le phénomène de double criminalisation de la migration et des personnes migrantes en Suisse, ainsi que de réfléchir, avec un autre paradigme, à la question pourtant importante de la sécurité.

Et aussi de présenter des alternatives. Le projet de la Demeure/Canopy, qui s'expose en page 10 est un exemple vécu de solidarité concrète, qui permet d'explorer des pistes pour une forme de vivre ensemble qui permettrait d'éviter l'écueil des violences sociale et policière, tout en ouvrant la perspective d'une politique publique prenant véritablement en compte les réalités pour le bien de toutes les personnes présentes sur le territoire.

(Sg)



Criminalisation et répression

La recette du désastre

Nous nous trouvons dans une drôle de situation où on nous fait croire que la répression nous protège de ce qu'elle crée. Il est dès lors important de saisir le double processus de criminalisation de la migration et des personnes migrantes pour comprendre que c'est justement ce qui nous empêche de trouver de véritables solutions.

Criminalisation de la migration

Premièrement, il y a la criminalisation en tant que processus rendant illégal une action déviant de la norme. Elle se matérialise ici par tout une partie du droit qui ne s'applique qu'aux personnes migrantes. La détention en vue du renvoi par exemple, qui met des personnes en prison sans qu'elles n'aient commis de délit, uniquement à cause de leur situation administrative. Ou encore les infractions à la loi sur le séjour, passibles d'amendes ou même de peines de prison.

des données publiques. Rappelons les quatre variables principales expliquant la criminalité: le sexe, l'âge, le niveau socio-économique et le niveau de formation. La nationalité ou l'origine ne sont pas déterminantes.

Une étude universitaire suisse de 2017¹ illustre comment l'inégalité des chances dans une société, créée par les déséquilibres socio-économiques, détermine la propension aux comportements illégaux. À titre d'exemple, l'enquête montre que les personnes requérantes

Rappelons encore que ce qui dans une société est soumis à la répression relève d'un choix. Toutes les infractions ne peuvent pas être punies. Et il est permis de raisonnablement supposer que les infractions commises par les personnes les plus précaires sont parmi les plus poursuivies. L'on pourrait rêver d'une société où l'évasion fiscale, les loyers abusifs, les violences sexistes ou la corruption seraient combattus avec autant de vigueur que le deal de rue ou l'absence de titre de séjour.

Si le souci principal est véritablement de faire baisser le taux de criminalité et de garantir la sécurité de la population, la réponse ne réside pas dans la criminalisation des personnes étrangères ou sans statut légal, mais bien dans des politiques sociales qui s'attaquent à la racine du véritable problème: les inégalités sociales, économiques et de droit.

« Rappelons les quatre variables principales expliquant la criminalité: le sexe, l'âge, le niveau socio-économique et le niveau de formation. La nationalité ou l'origine ne sont pas déterminantes. »

Ce n'est pas anodin quand on considère que 20% des personnes détenues en application de peine en Suisse le sont en raison de leur titre de séjour. Il est bien facile de déclarer à qui veut l'entendre que les personnes étrangères sont massivement responsables de la criminalité quand elles se rendent coupables d'infractions que la population suisse ne peut par définition pas commettre.

Criminalisation des personnes étrangères

Les statistiques criminelles sont souvent brandies pour justifier les investissements dans la police et les politiques migratoires restrictives. C'est là qu'intervient la deuxième forme de criminalisation de la population étrangère dans le sens où elle est rendue criminelle à cause du contexte socio-économique, mais aussi par un usage peu scrupuleux

d'asile sont plus poussées à la criminalité dans les cantons où les possibilités légales de gagner sa vie sont plus rares. Cette même étude montre d'ailleurs que le type d'infractions le plus commis par la population réfugiée sont celles à la propriété et que les attaques aux personnes sont significativement plus basses que dans les autres catégories de la population. C'est ainsi que les innombrables propositions de restreindre les droits des personnes relevant de l'asile ne peuvent conduire qu'à une impasse. Empêcher les personnes de circuler, ou d'avoir des moyens de subsistance suffisants en baissant l'aide sociale ou encore couper dans les budgets de l'intégration ne feront qu'augmenter un phénomène déjà créé par des politiques discriminatoires. Ces restrictions contribuent à la criminalisation.

Quelles alternatives à la violence ?

Il est évident qu'un partage des ressources plus équitable est une étape nécessaire. C'est une violence en soi que 8,2% de la population en Suisse soit en situation de pauvreté alors que le pourcentage le plus fortuné possède près de la moitié (45%) de la richesse.

Il est important, lorsque l'on parle de sécurité d'évoquer la violence qui accompagne l'exécution des lois sur le séjour. Que ce soit la violence physique exercées lors des renvois forcés, épinglée chaque année par la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT), la violence sociale des conditions de vie à l'aide d'urgence ou encore la violence symbolique d'être considéré comme «illégal» selon son titre, ou absence de titre de séjour. Les violences policières et le profilage racial, qui ont fait les grands titres de la presse ces derniers mois sont à comprendre comme un phénomène systémique étroitement lié à celui de la criminalisation des personnes étrangères.



Une politique du « papers first »

Les solutions aux problèmes sociaux doivent être sociales, et non punitives. Nous pouvons faire le parallèle avec le sans-abrisme. Les politiques répressives ou la seule mise à disposition de structures bas seuil ont montré depuis longtemps leur incapacité à résoudre le problème. Une autre approche en revanche

on estime à environ 200 000 le nombre de personnes vivant sans-papiers en Suisse. Quand bien même une vaste majorité d'entre elles travaillent, c'est dans des conditions précaires, sans sécurité en cas de maladie, d'accident ou de dépenses inattendues. Les métiers illégaux en sont d'ailleurs une preuve éclatante: ce sont souvent des personnes qui n'ont

statut de séjour légal. Les délais actuels sont cependant beaucoup trop longs: 5 ans dans la loi et plutôt 7 ou 8 dans la pratique. De plus, les conditions de vie des personnes en situation de séjour irrégulier rendent extrêmement difficile l'atteinte des conditions d'obtention d'une régularisation. En effet, il faut avoir vécu de manière ininterrompue sur le territoire cantonal, maîtriser une langue nationale, être indépendant-e financièrement et prouver « une intégration exemplaire ». Comment atteindre ces critères dans des conditions de vie indignes ?

De quoi aurait l'air une politique sociale qui mise sur le lien, la réparation et l'inclusion ? Elle ressemblerait beaucoup au travail de terrain réalisé depuis quatre ans sur une friche industrielle lausannoise, où se dressait jusqu'il y a peu une yourte, alors nommée la Demeure.

« L'on pourrait rêver d'une société où l'évasion fiscale, les loyers abusifs, les violences sexistes ou la corruption seraient combattus avec autant de vigueur que le deal de rue ou l'absence de titre de séjour. »

a largement fait ses preuves: le housing first. Le fait de mettre à disposition un logement aux personnes concernées par le sans-chez-soirisme leur permet de retrouver plus rapidement un emploi ou une formation, et une situation sociale stable.

Dans le cas des personnes sans statut de séjour, l'aide d'urgence et la criminalisation mènent à l'impasse que nous connaissons: des personnes vivent depuis de nombreuses années en dessous du minimum vital sans avoir aucune possibilité de partir ailleurs. Aussi

pas de droit de séjour en Suisse qui y sont contraintes. Pour toutes ces personnes, un permis de séjour permettrait d'accéder à des emplois plus stables et plus légaux. Cela leur permettrait aussi de contribuer aux assurances sociales et combattrait leur exclusion de la société. Une politique de « papers first » en somme.

Ne pas exclure pour pouvoir régulariser

La loi prévoit certes une possibilité de régularisation pour les personnes sans

(Sg)

¹ Simmler, M. et al. (2017): Understanding Pathways to Crime. In: European Journal on Criminal Policy and Research 23(4): 539-558.

Accueil de jour inconditionnel

Plutôt que de la faire détruire, les autorités devraient s'en inspirer.

La Demeure à Lausanne, rendue vivante par le collectif Canopy, est un exemple de solidarité pratique qui montre que la sécurité et le vivre ensemble peuvent être atteints par la solidarité et l'autodétermination.

Ce qui a été créé à la Demeure durant les quatre dernières années doit servir de point de repère pour les politiques publiques. Et c'est le contraire qui se produit : suite à des travaux, le projet doit déménager. Il répond à tant de besoins qu'il faut voir plus grand. Les financements publics et institutionnels ne suffiront pas. Le collectif a donc lancé un projet de financement participatif : canopycollectif.ch

Nous publions ici dans son intégralité une prise de parole d'usagers de la Demeure, membres du collectif Canopy lors de la fête de clôture en octobre dernier.

(Sg)

« Ici à Canopy, nous avons un endroit où nous reposer. Nous avons un endroit où rencontrer des gentexs, où prendre soin de nos liens avec nos frères.

Nous venons ici pour discuter, pour cuisiner, nous prenons des cours, parfois, nous suivons des leçons de français ou recevons des informations sur nos droits. Cet endroit signifie beaucoup pour nous. Cet endroit nous donne ce qu'on appelle confort, et le confort vaut plus que l'argent ou l'or.

Mais Canopy s'apprête à fermer. Ça nous fait mal au coeur, ce n'est pas facile. L'association nous manquera ; leur aide, leur humanité, leur amour et leur gentillesse. Être ici, ensemble, nous rappelle que nous sommes des êtres humains – pas des animaux – et que nous avons le droit de construire le futur auquel nous aspirons.

Personne ne devrait être illégal ; cet endroit nous le rappelle tous les jours.

L'hiver arrive. Quelqu'un est presque mort de froid et ils veulent nous mettre dehors. Je ne pense pas que ce soit trop demander que d'exiger un autre lieu pour nous accueillir. Mêmes les animaux ont un endroit à eux. Nous, en tant qu'êtres humains, avons aussi besoin d'un endroit à nous.

Pas seulement un endroit pour dormir. Au Sleep-in, iels nous demandent de partir à 9 heures du matin. Pour aller où ? Si Canopy ferme, nous devons errer dans les rues. Sauf qu'il fait froid dehors et que nous ne sommes pas libres dans la rue. La police nous harcèle. Même si tu as un permis de séjour, ils te traitent comme si tu étais illégal. Si nous voulons nous reposer, jouer à des jeux ou prier, il n'y a pas d'autre endroit où aller. Une partie d'entre nous dorment

dehors, d'autres à l'intérieur mais dans des conditions absolument indignes. Ils arrivent ici le matin, ils ne se sentent pas bien et ne peuvent pas passer leur journée à marcher ou à attendre assis à l'Espace [un accueil de jour tenu par la ville de Lausanne].

Ici, ils peuvent dormir. Et même pour ceux qui ont un logement, cet endroit est important ; ils ne se sentent parfois pas en sécurité chez eux alors ils rejoignent l'association, participent aux réunions, soutiennent leurs

« Nous sommes libres ici, nous organisons tout, nous sommes responsables du lieu. »

frères. Les autorités lausannoises nous ont dit qu'elles n'allaient pas nous aider parce qu'il nous suffit d'aller à l'Espace. Mais ce n'est pas la même chose.

Nous sommes libres ici, nous organisons tout, nous sommes responsables du lieu. Nous pouvons cuisiner notre nourriture, les plats avec lesquels nous avons grandi. Sans nourriture africaine, je ne pense pas que nous pourrions survivre ici. Vraiment, cet endroit représente beaucoup pour nous. C'est le seul endroit où nous sommes acteurs de nos propres vies. Nous dire qu'il y a tel ou tel autre endroit où aller ne fait aucun sens.

Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous savons ce qui est bon pour nous. Nous trouvons la paix ici ; c'est pourquoi nous leur demandons de mettre à disposition de l'association

un autre lieu, avant que celui-ci ne ferme.

Il y a beaucoup de femmes dans ce monde mais quand tu trouves celle que tu aimes, tu restes pour toujours avec elle. Nous, nous aimons cet endroit. Canopy nous a beaucoup aidé. Les autorités ne le voient pas. Elles ne savent pas tout ce que ce lieu nous a apporté. Mais nous, nous vivons ici et nous savons ce que Canopy nous apporte. Cet endroit est notre chez-nous.

Si quelqu'un détruisait la maison des policien-nexs local-aux, un nouveau logement leur serait mis à disposition. Alors s'iels détruisent notre maison, iels doivent nous en donner une autre. Sinon, nous devons retourner dans la rue. Il me semble qu'ici, nous sommes tous des êtres humains ; les policien-nexs local-aux, vous et nous.

Nous sommes venus au monde pour vivre. Quand iels viennent dans notre pays, je vous assure que nous les accueillons. Alors que se passe-t-il là, maintenant ?

Je pense qu'il est temps pour nous de respirer. Laissez-nous respirer. Nous avons besoin d'un endroit, nous avons besoin de repos, nous avons besoin de prendre soin de nos liens, nous avons besoin de passer du temps avec nos frères, nous voulons être ensemble comme n'importe quelle famille.»

canopycollectif.ch



Les droits des sans-papiers

Une vie sans accès à la justice

Que faire si mon employeur ne me paie pas pendant des mois ? Comment faire en sorte que mon appartement soit un refuge sûr que je ne risque pas de devoir quitter du jour au lendemain ? À qui m'adresser si une personne me harcèle sexuellement ? Tout le monde en Suisse ne répond pas de la même manière à ces questions. Car elles supposent une chose : l'accès à la justice. En d'autres termes, la possibilité de faire valoir ses droits, qu'ils soient fondés sur la législation suisse ou qu'ils soient universels, comme les droits fondamentaux et les droits humains.

« Toute personne souhaitant porter plainte en Suisse doit révéler son identité. »

Il est choquant que ce ne soit pas le cas dans un État de droit démocratique, mais c'est pourtant une réalité en Suisse. Lorsque des personnes sans-papiers veulent réclamer leur salaire ou porter plainte contre leur agresseur, elles ne le font généralement pas. En effet, toute personne souhaitant porter plainte en Suisse doit révéler son identité, ce qui aurait des conséquences en matière de droit des étrangers : toute personne ne pouvant prouver qu'elle dispose d'un permis de séjour valide doit quitter la Suisse.

Nous ne voulons plus accepter cette situation. Car notre quotidien dans les centres de conseil pour sans-papiers est marqué par de tels exemples. Il suffit de regarder au-delà des frontières pour voir qu'il existe d'autres solutions. Aux Pays-Bas, par exemple, existe la politique dite « Free in, Free out ». Elle est née du constat de l'État que de nombreux délits ne font jamais l'objet d'une plainte. La raison : la peur des victimes. Cela n'est logiquement pas dans l'intérêt de l'État. Les personnes sans-papiers peuvent désormais se rendre dans un poste de police (« Free in ») pour signaler un délit. Et elles ont la garantie de pouvoir quitter le poste sans être arrêtées ou emprisonnées (« Free out »).

Lors du congrès du mouvement pour l'asile et la migration qui se tiendra fin novembre, nous informerons sur les accès actuellement possibles et encore manquants des sans-papiers aux droits fondamentaux et discuterons ensemble de la manière dont nous voulons apporter des changements à cet égard en Suisse.

Plateforme sans-papiers Suisse



Traite des êtres humains

Protection des victimes dans le système d'asile

De plus en plus de victimes de la traite des êtres humains arrivent en Suisse en tant que requérant·es d'asile et se retrouvent soumis·es à la loi sur l'asile. Leur situation est complexe : elles sont particulièrement vulnérables et ont besoin d'une protection particulière. Or, dans le cadre de la procédure d'asile, leurs droits sont encore trop souvent violés.

Infraction commise à l'étranger

Une grande partie des personnes reconnues comme victimes de la traite des êtres humains dans le cadre de la procédure d'asile n'ont pas été exploitées en Suisse, mais sur le trajet migratoire.

Lorsque l'infraction a lieu à l'étranger, les personnes victimes domiciliées

dans un pays signataire de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite (CTEH). C'est actuellement le cas des cantons de Vaud et du Valais.

Pas de logement adéquat

Les personnes concernées par la procédure d'asile sont hébergées dans des centres

insuffisants : les délais courts de la procédure de Dublin ne permettent pas d'évaluer les risques éventuels liés au retour.

Pour que la protection des victimes soit effective, la Suisse devrait faire usage de la clause de souveraineté dès que possible ou, subsidiairement, suspendre la procédure jusqu'à ce que des mesures de protection soient mises en place par le pays de destination.

Plateforme Traite

La Plateforme suisse contre la traite des êtres humains – Plateforme Traite, est un réseau national d'organisations spécialisées qui soutiennent les victimes. Ses organisations membres sont Antenna MayDay, ASTRÉE, AVIT, CSP Genève et FIZ.

Merz, G. & Eigenmann, R. (2023). Opfer von Menschenhandel mit Tatort Ausland im Dublin-Verfahren: eine Bestandsaufnahme aus der Perspektive des Opferschutzes. *Asyl: Schweizerische Zeitschrift für Asylrecht und -praxis*.

ASTRÉE – Association de soutien aux victimes de traite et d'exploitation. (2025). *Rapport d'activité 2024*. astree.ch

« Lorsque l'infraction a lieu à l'étranger, les personnes victimes de traite domiciliées en Suisse ne peuvent pas bénéficier des prestations prévues par la Loi sur l'aide aux victimes d'infraction (LAVI). »

en Suisse ne peuvent pas bénéficier des prestations prévues par la Loi sur l'aide aux victimes d'infraction (LAVI). Pour garantir un accès équitable aux mesures de conseil et d'accompagnement spécialisés, il faudrait modifier la LAVI et en étendre le champ d'application. Une autre possibilité est que les cantons financent les prestations de protection en faveur des victimes dont l'exploitation a eu lieu

fédéraux d'asile (CFA). Elles n'ont qu'un accès limité à des soins médicaux et à un soutien en lien avec l'éventuelle dénonciation des auteurs.

Dans la procédure Dublin

De nombreuses victimes ayant été exploitées à l'étranger font l'objet de décisions de renvoi sur la base des accords de Dublin. Là aussi, la protection des victimes est

Migration et aide sociale

Parce que la pauvreté n'est pas un crime

Depuis de nombreuses années, l'association Freiplatzaktion Zürich (FPA) conseille et représente les personnes touchées par la pauvreté qui risquent de perdre leur droit de séjour parce qu'elles perçoivent l'aide sociale.

Les personnes sans passeport suisse dont les « efforts d'intégration » sont jugés insuffisants par les autorités doivent s'attendre à de graves conséquences pour leur droit de séjour. Depuis la révision de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) en 2019, les offices cantonaux de migration vérifient, à chaque renouvellement d'un

perdent leur logement ou renoncent à des traitements médicaux. Les enfants sont touchés de manière disproportionnée. Lorsque l'aide sociale est utilisée de cette manière comme moyen de contrôle de l'immigration, elle perd sa fonction de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'intégration.

« Lorsque l'aide sociale est utilisée comme moyen de contrôle de l'immigration, elle perd sa fonction de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'intégration. »

permis de séjour, si la personne remplit les critères légaux d'intégration. Si ceux-ci sont jugés insuffisants, l'office peut prononcer des avertissements, des rétrogradations (de C à B) ou même des révocations du permis. Cette dernière mesure entraîne le renvoi de Suisse.

L'un de ces critères est l'indépendance vis-à-vis de l'aide sociale. Toute personne dépendante de l'aide sociale ou des prestations complémentaires risque de se voir infliger une telle mesure, même si elle a travaillé et payé des impôts en Suisse pendant de nombreuses années, voire si elle est née ou a grandi dans le pays.

Les personnes touchées par la pauvreté sont soupçonnées

Dès que le montant de l'aide sociale dépasse un certain seuil, les services sociaux en informent les autorités migratoires. Celles-ci examinent alors les raisons de la situation de précarité, leurs critères étant généralement d'ordre purement économique. Les circonstances individuelles telles que la maladie, les accidents, les crises familiales ou la pauvreté liée au travail ne sont pas prises en compte. En conséquence, la pauvreté est souvent considérée comme étant de la faute de la personne concernée, même lorsque les services sociaux confirment que l'obligation de réduire les dommages a été remplie.

Depuis lors, de nombreuses personnes concernées font l'objet d'une suspicion générale et vivent dans la crainte constante de perdre leur droit de séjour. Certaines renoncent donc à l'aide sociale, d'autres ne demandent aucune aide, même si elles y ont droit. Mais renoncer à l'aide sociale a également des conséquences graves: les personnes concernées, dont de nombreuses familles avec enfants, vivent en dessous du minimum vital, s'endettent,

Initiative Marti classée ?

Une initiative parlementaire visant à changer cette situation, intitulée « La pauvreté n'est pas un crime », a été lancée en 2020 par Samira Marti. Elle avait pour objectif que les personnes sans passeport suisse vivant en Suisse depuis plus de dix ans ne puissent plus perdre leur droit de

séjour pour cause de perception de l'aide sociale. L'initiative a été acceptée par le Parlement à l'été 2023. Cependant, le projet de mise en œuvre présenté par la suite a déjà fait l'objet de nombreuses critiques lors de la consultation (voir le bulletin Sosp n° 1/2025). En septembre, la Commission des institutions politiques du Conseil national s'est prononcée même contre ce projet édulcoré et recommande à son conseil de classer l'initiative.

Accès gratuit à la justice

Malgré cette décision scandaleuse, l'association Freiplatzaktion Zürich continue de militer pour une dissociation entre le droit de l'aide sociale et le droit des étrangers. Depuis début 2025, elle bénéficie d'un soutien financier du département des affaires sociales de la ville de Zurich pour son travail juridique dans le cadre des procédures de rétrogradation et de révocation. Le projet pilote « Représentation et conseil juridiques en matière de droit des étrangers » permet aux ressortissant-es de pays tiers concerné-es par des mesures relevant du droit des étrangers d'avoir un accès équitable à la justice et à une représentation juridique compétente, y compris dans les procédures de recours. Compte tenu de l'évolution au Parlement, c'est plus urgent que jamais.

Freiplatzaktion Zürich

« Ma vie enchaînée à la liberté »

Germania Guadalupe Folleco Caicedo devenue Maria

J'ai lu « Ma vie enchaînée à ma liberté » de Maria Folleco, et franchement, vous devriez le faire aussi. Parce que vous passerez un super moment. C'est comme être assis-e au coin du feu avec une amie qui vous raconte ses souvenirs toute la nuit.

D'ailleurs, Maria le dit à la première page: « Je vous offre mon autobiographie comme on donne le meilleur et le pire de soi-même à tous nos proches, ceux qu'on aime inconditionnellement. » Maria est arrivée en Suisse en tant que requérante d'asile. Après une réponse négative, elle décide de quand même rester. Elle vit une dizaine d'années en Romandie en tant que sans-papiers, accumulant les petits boulots pour vivre et soutenir sa famille restée en Équateur. Elle paie ses cotisations sociales et lutte aux côtés d'autres sans-papiers, notamment pendant les mouvements d'occupation d'églises dans les années 2000. Ce n'est qu'à l'âge de cinquante ans qu'elle sera régularisée et obtiendra un permis de séjour.

« Trop, c'est trop! Je décide d'aller voir si le reste du monde est moins mesquin. »

Son récit est honnête, saccadé, critique et nerveux. Il est ponctué de phrases qui se lisent, se relisent et se savourent comme un bonbon. Une petite sélection de mes préférées: « Trop, c'est trop! Je décide d'aller voir si le reste du monde est moins mesquin », « Par contre, je regrette de devoir le dire, je n'arrive pas, malgré tous mes efforts, à oublier la malhonnêteté de mes compatriotes » ou encore « J'ai eu de la haine. Je l'ai toujours. J'espère qu'avant de partir, j'arriverai à me débarrasser de tout ça. Mais pour le moment, j'ai juste envie qu'il brûle en enfer. »

Vous ne trouverez pas dans ces quelque cent pages un récit qui angélise les personnes exilées et les pays où

elles arrivent, ou qui véhicule uniquement des bons sentiments. Vous trouverez aussi dans ces pages de la colère, de la fatigue et de la rancœur. Parce que cela traverse la vie de Maria et que cela vous traversera aussi quand vous lirez son texte. Mais rassurez-vous, l'optimisme, la sororité, la solidarité, la force combative et l'esprit critique vous infecteront également. Et encore mieux, vous feront comprendre que l'un ne va pas sans l'autre, si on veut raconter de vraies histoires.

Alors je le redis, vous devriez lire « Ma vie enchaînée à la liberté », non seulement parce que c'est une chouette lecture, mais aussi parce que c'est une partie de notre matrimoine.

Appel à soutien

Maria a publié son livre à compte d'auteur. Si vous voulez vous en procurer un exemplaire, contactez-nous au secrétariat. Et avis aux personnes bilingues: le texte n'existe pour l'instant qu'en français, et ce serait important qu'il soit disponible également en allemand. Si vous êtes prêt-es à participer bénévolement à la traduction vers l'allemand, vous contribueriez à rendre visible un pan important de l'histoire suisse. Car la manière dont le pays traite celles et ceux qui contribuent à son fonctionnement et son développement tout en étant exclues en dit long sur nos choix en tant que société.

(Sg)

IMPRESSUM

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

Paraît 4 fois par an

ISSN 2673-7701

Tirage de cette édition:

2700 allemand / 800 français

Affirmés par la REMP/FRP:

2177 allemand / 538 français

Composition/Graphisme:

Graziella Bärtsch et Moana Bischof

Impression et expédition:

selva caro druck ag, Films Waldhaus

Rédaction:

**Simon Noori (Sn), Sophie Guignard (Sg),
Peter Frei (Pf)**

Traductions:

Sosf

Lectorat:

Sosf

Photos:

Canopy

Décali rédactionnel pour le prochain numéro:
le 12 janvier 2026

Nous nous réservons le droit d'abrégier le
courrier des lecteur-ices

Cotisation 2025 abo inclus:

salariés Fr. 70.- / couples Fr. 100.- /

non-salariés Fr. 30.- /

organisations Fr. 120.-

Abonnement:

individuel Fr. 30.- / organisations Fr. 50.-

Editrice:

Solidarité sans frontières

Schwanengasse 9

3011 Bern

(regroupement CAS/MODS)

Tél. 031 311 07 70

sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6

BIC POFICHBEXXX

Mahamat Daoud

Un défenseur inébranlable de la justice

La vie de Mahamat Daoud est marquée par des obstacles inimaginables. Mais grâce à sa détermination et à sa résilience, il a toujours réussi à les surmonter.

Mahamat est né au Darfour, au Soudan, mais son enfance a été brutalement interrompue lorsqu'il a dû fuir son pays natal en 2003 en raison de la guerre civile. À la recherche d'un refuge, il s'est retrouvé dans les immenses camps de réfugié-es à l'est du Tchad, où la survie était un combat quotidien. Des années plus tard, alors que la situation au Darfour semblait se stabiliser, Mahamat a saisi l'occasion pour poursuivre ses études au Soudan. Mais la paix qu'il y a trouvée n'a été que de courte durée.

Sa vie a de nouveau été bouleversée par des conflits qui l'ont poussé à retourner au Tchad et l'ont finalement contraint à entreprendre un dangereux voyage à travers le désert. Ce périple l'a conduit en Libye, un pays où l'espoir de sécurité se heurte souvent à une réalité brutale. Il y a vécu les horreurs de la captivité et a été témoin des souffrances d'innombrables exilé-es. Malgré ces épreuves, Mahamat est devenu un défenseur acharné des droits des réfugié-es et a organisé des manifestations devant le siège du Haut Commissariat des Nations unies pour les

réfugiés à Tripoli pour réclamer justice pour ceux que l'on n'écoute pas.

L'un des chapitres les plus sombres de son voyage a été le massacre à la frontière entre le Maroc et l'Espagne, à Nador et Melilla, le 24 juin 2022. Mahamat a vécu ces horreurs de près, a été témoin d'une

« Mahamat est devenu un défenseur acharné des droits des réfugié-es et a organisé des manifestations pour réclamer justice pour ceux qui l'on n'écoute pas. »

brutalité indescriptible et a perdu des amis dans le chaos. Banni du Maroc, il a poursuivi sa quête de sécurité.

Après des années passées à fuir la violence, la captivité et à chercher refuge, Mahamat a pris un dernier risque désespéré: avec plus de 45 exilé-es, il a traversé la Méditerranée dans un bateau fragile. Avec pour seule arme l'espoir de

ANNONCES

Dons pour
La Demeure/Canopy

canopycollectif.ch



wir drucken
Klimaneutral

für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und
auf wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck

die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch

Agenda



Photo: Refugees in Libya

survivre, iels ont bravé les eaux traîtresses à la recherche d'un nouveau départ.

Aujourd'hui, Mahamat vit en Italie, portant le poids de son passé et la force

« Son histoire témoigne de la résilience humaine, rappelant le courage, la souffrance et la détermination inébranlable de ceux qui luttent pour le droit de vivre en paix. »

de son esprit indestructible. Son histoire témoigne de la résilience humaine, rappelant le courage, la souffrance et la détermination inébranlable de ceux qui luttent pour le droit de vivre en paix.

Réfugiés en Libye

En tant que membre de Refugees in Libya, Mahamat Daoud participera fin novembre au congrès du mouvement pour l'asile et la migration à Berne. Avec d'autres projets de téléphone solidaire, il donnera un aperçu de la mise en place d'infrastructures de solidarité qui s'engagent pour la liberté de mouvement et la fin de la violence patriarcale, raciste et étatique lors du panel « Les hotlines comme contre-pouvoir: la solidarité au téléphone. »

Congrès du mouvement pour l'asile et la migration

28 ET 29 NOVEMBRE 2025, PROGR, BERN

Vous trouverez le programme complet ainsi que toutes les informations pour l'inscription ici :

<https://kongress.sosf.ch>

VENDREDI, 28 NOVEMBRE 2025

10h00 : Accueil et ouverture dans l'aula du PROGR

11h00 : Ateliers – bloc 1

13h30 : Ateliers – bloc 2

15h30 : World Café

17h30 : Visions à l'épreuve du réel :

Table ronde sur le futur du mouvement pour l'asile et la migration

20h15 : Au-delà des frontières : décolonisation, solidarité et liberté de mouvement. Discussion avec Nandita Sharma

SAMEDI, 29 NOVEMBRE

9h00 : Ateliers – bloc 3

11h00 : Ateliers – bloc 4

13h30 : Ateliers – bloc 5

15h30 : Synthèse

Cinéma dans la Reitschule

VENDREDI, 28 NOVEMBRE

13h15 : Running on Sand

15h30 : To a Land Unknown

20h15 : Dynamic Wisdom

SAMEDI, 29 NOVEMBRE

9h00 : La transformation merveilleuse de la classe ouvrière en étrangers

11h00 : Le Gap (au PROGR)

11h30 : La barque n'est pas pleine ! (au PROGR)

13h15 : Arada – Living in between

13h30 : Parcours d'obstacles pour le passeport suisse (au PROGR)